



AUDIENCE MOBILITE CPIP 2026 : COMPTE RENDU

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 10 juin 2026

Le 2 juin dernier, l'UFAP UNSa Justice a été reçue par le service RH4 de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire (DGAP) dans le cadre de campagne de mobilité CPIP 2026. Cette année encore, la mobilité est une préoccupation importante pour le corps des CPIP. Au total, ce sont 636 agents qui ont exprimé 1896 vœux pour changer de résidence administrative.

En tout premier lieu, la DGAP a confirmé que la note de résultats devrait paraître le 15 juin au plus tard.

Ensuite, la prise de poste sur les services fléchés « EGIP » est maintenue au 1^{er} juillet. S'agissant des demandes de report, elles ne seront accordées qu'en cas de force majeure (événement extérieur, imprévisible et irrésistible).

Pour l'UFAP UNSa Justice, cet empressement est incompréhensible car parfaitement inutile sur la période estivale. Elle met en difficulté les personnels et les services (d'accueil et de départ), et encouragera sans aucun doute l'absentéisme. Encore une lubie du ministre, en dépit du bon sens et au détriment des agents...

Outre les situations individuelles défendues, cette audience a été l'occasion pour l'UFAP UNSa Justice de rappeler les acquis obtenus l'année dernière et de porter ses revendications générales concernant la mobilité des CPIP.

Tout d'abord, l'UFAP UNSa Justice se félicite des avancées qu'elle a obtenues dans le cadre du groupe de travail dédié en 2025 :

- La fin des entretiens et le rétablissement de la mutation aux points pour l'ensemble des postes non-profilés
- Une meilleure valorisation de la cotation du rapprochement de conjoint et du rapprochement familial
- Une meilleure analyse des situations de « proche aidant », avec l'intégration de la définition cette notion dans la note de mobilité
- La clarification des règles relatives au calcul des cotations et au déroulement des mobilités

Néanmoins, la nouvelle note sur les critères de mobilité a acté un **recul social majeur, contre l'avis de l'UFAP UNSa Justice**, et malgré nos multiples interventions auprès des parlementaires d'outre-mer et des ministres concernés. **La disparition de la priorité ultra-marine opérée par la DAP, sur proposition de la CGT-IP et du SNEPAP FSU, est un scandale et une honte.**

L'UFAP UNSa Justice réaffirme son attachement indéfectible à la priorisation des agents disposant de CIMM sur les postes DROM-COM !

Notre organisation a néanmoins obtenu la confirmation que **les points de CIMM seront bien maintenus pour les agents déjà en poste dans les DROM-COM**, comme l'année dernière.

L'UFAP UNSa Justice a également alerté la DGAP sur **l'absence de communication sur les droits des CPIP originaires de Nouvelle-Calédonie à disposer de leur CIMM**. L'un dans l'autre, ils se retrouvent empêchés de revenir sur l'île ou de bouger de Koné à Nouméa, ou réciproquement. **Pour les agents qui nous ont saisi de cette anomalie, l'erreur a été corrigée et leur droit à la mobilité a été sanctuarisé.**

Malgré le retour du principe de cotation et la bonne volonté de la SDRH dans le partage d'information, la mobilité souffre toujours d'un manque intrinsèque de transparence. La suppression du paritarisme par la loi de transformation de la fonction publique, prive désormais les personnels d'une réelle vérification de leurs cotations et de leurs classements.

C'est pourquoi l'UFAP UNSa Justice revendique encore et toujours :

- **Le retour de la mobilité et de l'avancement dans le giron des Commissions Administratives Paritaires (CAP)**
- **L'information de chaque agent sur son nombre de points et son rang de classement**
- **Le maintien et une revalorisation des priorités statutaires définies à l'article L.512-19 du Code Général de la Fonction Publique (rapprochement de conjoint, RQTH, CIMM)**
- **Le maintien des effets du CIMM et l'attribution de la totalité des points prévus par le barème quel que soit la position administrative ou l'affectation géographique des personnels**
- **La priorité des candidats disposant d'un CIMM sur les postes dans les DROM-COM**

Pour tout besoin concernant la mobilité, vos représentants **UFAP UNSa Justice** sont à votre disposition. Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante :

spip@ufap.fr

Le secrétaire national,
Simon-Pierre LAGOUCHE